

DAMPIERRE-EN-GRACAY

Compte-rendu du conseil municipal du 2 octobre 2025

Le syndicat du Bassin du Cher propose à la commune une convention pour la gestion des plans d'eau, concernant le lavoir du Petit Bois d'Olivet.

Le conseil municipal ne donne pas suite.

Le conseil demande à la communauté de communes un fonds de concours de 11 668 € soit 50% du coût, pour l'acquisition, réalisée, d'un tracteur et d'une épareuse.

La digue de la station d'épuration, dégradée, doit être renforcée. Le devis de l'entreprise Ulrich Alphonse-Félix, de 5 760 €, a été accepté par la communauté de communes chargée maintenant de l'assainissement.

La route du lotissement des Plantes du Bourg connaît un affaissement ponctuel devant le n°3. Le devis de la société Axiroute, de 3 864 €, est adopté.

Le maire fait part au conseil des travaux d'avancement du Plan d'Urbanisme Intercommunal concernant la commune de Dampierre-en-Graçay.

Un plan est établi pour l'organisation du chemin sans nom du Bois d'Olivet afin de satisfaire les trois propriétaires voisins de ce chemin.

Les conventions proposées par les communes de Thénieux et de Saint-Georges-sur-la-Prée pour la fourniture et le transport des repas de la cantine scolaire sont adoptées.

Le devis de la société Axiroute pour l'aménagement d'un terrain basket-hand-ball (sol en enrobé) aux Marnières est adopté pour 25 177,92 €.

Une subvention de l'Etat (7 391 €) et une de la communauté (4 196 €) ont été obtenues.

Le Centre de Gestion de la Route de Vierzon, sous l'égide du Conseil départemental du Cher, a réalisé des travaux d'enrochement pour stabiliser les

berges de la Prée près du lavoir du Petit Bois d'Olivet et à la sortie du bourg de Dampierre, route de Vierzon, aux frais du département.

Une halte cyclotouriste va être réalisée aux Marnières, au bord du chemin d'Imbry : panneaux d'information touristique, appareils de fixation de vélos et outils de réparation, aux frais de la communauté.

Des réunions pour fournir des composteurs et apprendre à les utiliser auront lieu à la salle des fêtes les lundi 3 novembre et lundi 1^{er} décembre à 16h30 et à 18h (deux sessions). S'inscrire à la mairie ou en flashant le QR code de l'affichage.